



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 29/01/2021 | L'an deux mil vingt et un, le 4 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. |
| DATE D'AFFICHAGE 05/02/2021 | Etaient présents : Delphine BALIN (arrivée au point n°8), Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4), Florence TOQUÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Absents : Néant |
| EN EXERCICE..... 15 | Absents excusés : Sonia LEPAGE |
| PRESENTS..... 12 | Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC |
| VOTANTS..... 13 | Secrétaire de séance : Patrick CHRISTEL |

N° 02.2021.01 – ADMINISTRATION GENERALE – Tenue de la séance à huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-8, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le vote à huis clos.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC



Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le **08 FEV. 2021**

ID : 035-213503519-20210204-02_2021_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 29/01/2021 | L'an deux mil vingt et un, le 4 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. |
| DATE D'AFFICHAGE 05/02/2021 | Etaient présents : Delphine BALIN (arrivée au point n°8), Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4), Florence TOQUÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Absents : Néant |
| EN EXERCICE..... 15 | Absents excusés : Sonia LEPAGE |
| PRESENTS..... 12 | Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC |
| VOTANTS..... 13 | Secrétaire de séance : Patrick CHRISTEL |

N° 02.2021.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Patrick CHRISTEL en qualité de secrétaire de séance

Mme Le Maire
Sylvie GALIC



Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le 08 FEV. 2021

ID : 035-213503519-20210204-02_2021_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

| | |
|---|---|
| DATE DE CONVOCAION 29/01/2021 | L'an deux mil vingt et un, le 4 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. |
| DATE D'AFFICHAGE 05/02/2021 | Etaient présents : Delphine BALIN (arrivée au point n°8), Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4), Florence TOQUÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Absents : Néant |
| EN EXERCICE..... 15 | Absents excusés : Sonia LEPAGE |
| PRESENTS..... 12 | Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC |
| VOTANTS..... 13 | Secrétaire de séance : Patrick CHRISTEL |

N° 02.2021.03 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 29/01/2021 | L'an deux mil vingt et un, le 4 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. |
| DATE D'AFFICHAGE 05/02/2021 | Etaient présents : Delphine BALIN (arrivée au point n°8), Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4), Florence TOQUÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Absents : Néant |
| EN EXERCICE..... 15 | Absents excusés : Sonia LEPAGE |
| PRESENTS..... 13 | Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC |
| VOTANTS..... 14 | Secrétaire de séance : Patrick CHRISTEL |

N° 02.2021.04 – FINANCES – Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n°06.2020.05 en date du 25 juin 2020 ayant confié à Mme Le Maire la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° 06.2018.14, en date du 28 juin 2018 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de LE VERGER,

Vu l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 28 juin 2018, par la commune de LE VERGER,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la commune de LE VERGER, afin que la commune de LE VERGER puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Décident que la Garantie de la commune de LE VERGER est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la Commune de LE VERGER est autorisée à souscrire pendant l'année 2021 ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de LE VERGER pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, la commune de LE VERGER s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par Le conseil municipal au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,

- Autorisent Mme le maire, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de LE VERGER, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- Autorisent Mme le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC



Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le 08 FEV. 2021

ID : 035-213503519-20210204-02_2021_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 29/01/2021 | L'an deux mil vingt et un, le 4 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. |
| DATE D'AFFICHAGE 05/02/2021 | Etaient présents : Delphine BALIN (arrivée au point n°8), Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4), Florence TOQUÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Absents : Néant |
| EN EXERCICE..... 15 | Absents excusés : Sonia LEPAGE |
| PRESENTS..... 13 | Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC |
| VOTANTS..... 14 | Secrétaire de séance : Patrick CHRISTEL |

N° 02.2021.05 – FINANCES – FINANCES – Renouvellement de la convention avec l'association l'Étape de Mordelles

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la commune adhère à l'association l'Étape de Mordelles. Celle-ci a pour but de développer une action d'insertion sous forme de chantier d'insertion et de développement local réalisant des travaux liés aux espaces verts communaux et à l'entretien du paysage.

Le conseil prend acte qu'un volume d'activité équivalent à 730 heures de travail est nécessaire à la demande de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- acceptent le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Étape, sur la base d'un volume de travaux correspondant à une activité de 730 heures de travail ; les prestations réalisées étant facturées sur la base de 11,25 euros par heure et par personne sur le chantier plus la gratuité des repas pris au restaurant scolaire, les jours de chantier. Le montant global s'élève à 8 212,50 €. Le contingent d'heures devra faire l'objet d'une planification avec la commune
- autorisent Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC

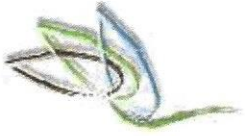


Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le **08 FEV. 2021**

ID : 035-213503519-20210204-02_2021_06-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 29/01/2021 | L'an deux mil vingt et un, le 4 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. |
| DATE D'AFFICHAGE 05/02/2021 | Etaient présents : Delphine BALIN (arrivée au point n°8), Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4), Florence TOQUÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Absents : Néant |
| EN EXERCICE..... 15 | Absents excusés : Sonia LEPAGE |
| PRESENTS..... 13 | Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC |
| VOTANTS..... 14 | Secrétaire de séance : Patrick CHRISTEL |

N° 02.2021.06 – URBANISME – Projet Espacil : Désaffectation et déclassement de parcelles

Dans le cadre du projet Espacil situé au Clos paisible, il est nécessaire de constater la désaffectation et de procéder au reclassement des parcelles suivantes : AC 233, AC 234, AC 237, AC 238, AC 239 et AC 242. En effet, ces parcelles seront ensuite cédées à Espacil

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- constatent la désaffectation de l'emprise des parcelles suivantes : AC 233, AC 234, AC 237, AC 238, AC 239 et AC 242.
- décident de procéder au déclassement de ces mêmes parcelles,
- décident de prendre acte que, de ce fait, suivant l'article L.24141-1 du code général de la propriété de personnes publiques, ces parcelles ne font plus partie du domaine public de la commune de LE VERGER.
- autorisent Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mme Le Maire

Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

| | |
|---|---|
| DATE DE CONVOCAION 29/01/2021 | L'an deux mil vingt et un, le 4 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. |
| DATE D'AFFICHAGE 05/02/2021 | Etaient présents : Delphine BALIN (arrivée au point n°8), Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4), Florence TOQUÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Absents : Néant |
| EN EXERCICE..... 15 | Absents excusés : Sonia LEPAGE |
| PRESENTS..... 13 | Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC |
| VOTANTS..... 14 | Secrétaire de séance : Patrick CHRISTEL |

N° 02.2021.07 – URBANISME – Clos Paisible : dénomination et numérotation du site

Les logements du Clos Paisible ont été détruits pour permettre la construction de deux immeubles comportant 12 logements. Il est nécessaire de procéder à la nouvelle numérotation des deux bâtiments. N'ayant qu'un îlot pour les boîtes à lettres des futurs locataires, il suffit de créer un seul adressage.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident de supprimer l'ancienne numérotation allant du n°1 au n°10 Le Clos Paisible
- décident de procéder à la nouvelle dénomination et nouvelle numérotation : 1 le Clos Paisible
- autorisent Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 29/01/2021 | L'an deux mil vingt et un, le 4 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. |
| DATE D'AFFICHAGE 05/02/2021 | Etaient présents : Delphine BALIN (arrivée au point n°8), Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4), Florence TOQUÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Absents : Néant |
| EN EXERCICE..... 15 | Absents excusés : Sonia LEPAGE |
| PRESENTS..... 14 | Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC |
| VOTANTS..... 15 | Secrétaire de séance : Patrick CHRISTEL |

N° 02.2021.08 – INTERCOMMUNALITÉ – Rennes Métropole : Projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole – avis du conseil municipal de LE VERGER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n° C 13.196 du 20 juin 2013 approuvant le projet de territoire et notamment sa partie concernant « la mise en œuvre et les perspectives »

Vu la délibération n° C 14.495 du 18 décembre 2014 approuvant la charte de gouvernance,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-23196 du 4 juin 2018, portant statuts de la métropole Rennes Métropole.

Exposé

La charte de gouvernance adoptée par le conseil communautaire en décembre 2014 a marqué une nouvelle étape de la construction intercommunale et accompagné la transformation de la communauté d'agglomération en métropole au 1^{er} janvier 2015.

Elle a conforté les instances de construction de la décision métropolitaine et renforcé les relations entre Rennes Métropole et ses communes membres, notamment en mettant en place des comités de secteur, devenus piliers de la gouvernance de proximité.

Par délibération du 9 juillet 2020, le conseil de Rennes Métropole a décidé, d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la métropole et les communes membres, sur la base de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

La conférence des maires a confié la préparation de ce pacte de gouvernance à un groupe-projet associant des élus et élus communautaires représentant la diversité géographique et politique de la métropole. Cette démarche d'élaboration a permis de dresser le bilan de la gouvernance et du fonctionnement des instances de Rennes Métropole.

Issu de ces travaux, ce pacte de gouvernance réaffirme les principes et les valeurs partagées de l'intercommunalité sur notre territoire. Il a pour objet de définir le rôle des différentes instances de Rennes Métropole et de garantir la bonne articulation de la métropole et de ses communes-membres. Il favorise également l'association des élus et des élus des communes aux réflexions et projets métropolitains. Sa mise en œuvre s'appuie pour partie sur le règlement intérieur adopté par le conseil métropolitain.

Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le

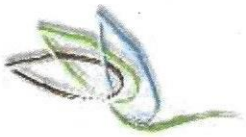
ID : 035-213503519-20210204-02_2021_08-DE

Le projet de pacte de gouvernance, après échanges dans le cadre de la conférence des maires, est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes-membres, avant son adoption par le conseil métropolitain.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole avant son adoption par le conseil métropolitain.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 29/01/2021 | L'an deux mil vingt et un, le 4 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. |
| DATE D'AFFICHAGE 05/02/2021 | Etaient présents : Delphine BALIN (arrivée au point n°8), Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4), Florence TOQUÉ. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | Absents : Néant |
| EN EXERCICE..... 15 | Absents excusés : Sonia LEPAGE |
| PRESENTS..... 14 | Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC |
| VOTANTS..... 15 | Secrétaire de séance : Patrick CHRISTEL |

N° 02.2021.09 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 10 décembre 2020 et le 3 février 2021

- Le 10 décembre décide l'installation par M André DARRIOT d'un nouveau chauffage au restaurant scolaire en remplacement d'un radiateur obsolète pour un montant de 3 420,15 € TTC
- Le 11 décembre le remplacement du ventilateur de la chaudière du Lavoir par THERMIQUE DE L'OUEST pour un montant de 407,99 € TTC.
- Le 16 décembre décide le remplacement de la douchette à la bibliothèque par COMETE INFORMATIQUE pour un montant de 231,70 € TTC
- Le 17 décembre décide l'achat de plans de fleurs auprès du CAT Notre Avenir pour un montant de 746,54 € TTC
- Le 17 décembre, décide les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2021
- Le 18 décembre décide les tarifs pour l'atelier « Théâtre » pour l'année 2020-2021
- Le 31 décembre décide d'accepter le paiement de la contribution auprès de l'école de musique de La Flume de LE RHEU pour un montant de 2 897,33 €.
- Le 5 janvier décide l'achat d'une paire d'électrodes pour le défibrillateur auprès de CARDIO FND COURSE pour un montant de 175,76 € TTC.
- Le 12 janvier décide le remplacement de deux vannes d'arrêt pour la chaudière de la salle de la Cassière par Thermique de l'Ouest pour un montant de 316,18 € TTC.
- Le 22 janvier décide le remplacement de l'ensemble de la vanne d'arrêt et du purgeur de la chaudière de la Cassière par Thermique de l'Ouest pour un montant de 997,34 € TTC.
- le 22 janvier décide l'achat de fournitures administratives auprès de REPROLOGIE pour un montant de 672,41 € TTC.
- Le 25 janvier décide de signer la convention avec l'UFCV pour l'organisation de l'Espace-Jeunes pour un montant annuel de 30 221 €.
- Le 26 janvier décide l'achat de BAES (Bloc autonome d'éclairage de sécurité), pour tous les bâtiments communaux, auprès de YESSS Electrique pour un montant de 1 591,90 € TTC.
- Le 2 février décide l'achat de fournitures diverses pour le centre de loisirs auprès de la SADEL pour un montant de 639,04 € TTC
- le 2 février décide l'achat de fournitures diverses pour le centre de loisirs auprès de la SADEL pour un montant de 441,97 € TTC

Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le

ID : 035-213503519-20210204-02_2021_09A-DE

- Le 3 février décide l'achat de ramettes de papier pour le service administratif auprès de la Papeterie d'Arvor pour un montant de 430,92 € TTC.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC

